

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 15 mg solution pour spot on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
EVICTO 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
EVICTO 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
EVICTO 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
EVICTO 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
EVICTO 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose unitaire (pipette) délivre :

Substance active :

EVICTO 15 mg pour chats et chiens	60 mg/ml de solution	Sélamectine	15 mg
EVICTO 30 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	30 mg
EVICTO 45 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	45 mg
EVICTO 60 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
EVICTO 60 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
EVICTO 120 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	120 mg
EVICTO 240 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	240 mg
EVICTO 360 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	360 mg

Excipient :

Butylhydroxytoluène 0,8 mg/ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour spot-on
Solution incolore à jaune

4. INFORMATIONS CLINIQUES

4.1 Espèces cibles

Chiens et chats

4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chats et les chiens :

- **Traitement et prévention des infestations par les puces** dues à *Ctenocephalides* spp. pendant 1 mois après l'administration d'une dose unique du médicament vétérinaire. Ceci résulte de l'activité adulticide, larvicide et ovicide du médicament. Le produit a une activité ovicide pendant les 3 semaines suivant son administration.
En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge de 7 semaines.
Le médicament vétérinaire peut être intégré dans un programme thérapeutique contre la

dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP) et grâce à son activité ovicide et larvicide peut aider à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

- **Prévention de la dirofilariose** due à *Dirofilaria immitis* par administration mensuelle du médicament.
Le produit peut être administré, sans danger, à des animaux infestés par des filaires cardiaques adultes ; cependant, il est recommandé, conformément aux bonnes pratiques vétérinaires, que tous les animaux âgés d'au moins 6 mois vivant dans des zones géographiques où un vecteur existe soient examinés afin de détecter une éventuelle infestation par des filaires adultes, avant d'instaurer le traitement avec le produit. Il est également recommandé de vérifier régulièrement que les chiens ne soient pas porteurs de filaires cardiaques adultes, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention contre la dirofilariose, même lorsque le produit est appliqué mensuellement.
Ce médicament n'a pas d'activité antiparasitaire vis-à-vis des formes adultes de *D. immitis*.
- **Traitement de la gale des oreilles** (*Otodectes cynotis*).

Chez les chats :

- traitement des infestations par les poux broyeur (*Felicola subrostratus*).
- traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara cati*).
- traitement des ankylostomes intestinaux adultes (*Ancylostoma tubaeforme*).

Chez les chiens :

- traitement des infestations par les poux broyeur (*Trichodectes canis*).
- traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).
- traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara canis*).

4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez des animaux de moins de 6 semaines d'âge.

Ne pas utiliser chez des chats atteints de maladies concomitantes, ou affaiblis et d'un poids insuffisant (pour leur taille et leur âge). Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Les animaux peuvent être baignés 2 heures après le traitement sans perte d'efficacité.

Ne pas appliquer lorsque le pelage de l'animal est humide. Cependant, un shampooing ou une baignade de l'animal 2 heures ou plus après le traitement ne réduira pas l'efficacité du produit.

Pour le traitement de la gale des oreilles, ne pas administrer le produit directement dans le conduit auditif.

4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Le médicament doit être appliqué seulement sur la peau. Il ne doit pas être administré par voie orale ou parentérale.

Eloigner les animaux traités de toute flamme et autres sources de combustion pendant au moins 30 minutes ou jusqu'à ce que le poil soit sec.

Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de produit que pourrait absorber l'animal par léchage.

En cas de léchage important, une courte période d'hypersalivation peut rarement être observée chez le chat.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ce produit est hautement inflammable : conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute autre source de combustion. Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du produit.

Ce produit est irritant pour la peau et les yeux.

Bien se laver les mains après usage. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas d'exposition accidentelle des yeux, les rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin en lui montrant la notice ou l'étiquette du produit.

Eviter de toucher les animaux traités tant que la zone cutanée d'application n'est pas entièrement sèche.

Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants. Les personnes ayant la peau sensible ou présentant une allergie connue à ce type de médicament vétérinaire doivent manipuler le produit avec précaution.

Autres précautions

Empêcher l'animal traité de se baigner dans les cours d'eau dans les 2 heures au moins suivant l'administration du médicament.

4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une alopecie transitoire légère au site d'application a été rarement rapportée après l'utilisation du médicament vétérinaire chez le chat.

Dans de très rares cas, une irritation locale et transitoire peut aussi être très rarement observée.

L'alopecie et l'irritation disparaissent normalement, mais un traitement symptomatique peut être appliqué dans certaines circonstances.

Une formation locale d'une touffe de poils agglutinés et/ou l'apparition d'une petite quantité de poudre blanche ont été rarement rapportées.

Ce phénomène est normal et disparaîtra généralement dans les 24 heures suivant l'administration du médicament et n'affecte ni l'efficacité ni l'innocuité du médicament.

Si un léchage important se produit, une courte période d'hypersalivation peut être observée chez les chats en de rares occasions.

Comme avec d'autres lactones macrocycliques, des signes neurologiques réversibles, y compris des convulsions, ont été très rarement observés après utilisation du médicament vétérinaire chez le chien et le chat.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très commun (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris des cas isolés).

4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Le produit peut être utilisé chez les animaux reproducteurs, les chattes et chiennes gestantes ou allaitantes.

4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9 Posologie et voie d'administration

Le produit doit être administré en une application unique délivrant au minimum 6 mg de sélamectine/kg. Quand plusieurs infestations ou infections pouvant être traitées par le médicament vétérinaire affectent un même animal, l'administration unique à la dose de 6 mg de sélamectine / kg est recommandée.

L'intervalle de temps entre deux administrations du médicament, pour chaque indication concernée, est indiqué ci-dessous. Traiter selon les deux tableaux ci-dessous :

Chats (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-7,5	1 pipette EVICTO 45 mg pour chats de 2,6 à 7,5 kg	45	60	0,75
7,6-10,0	1 pipette EVICTO 60 mg pour chats de 7,6 à 10 kg	60	60	1,0
> 10	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60	Association appropriée de pipettes

Chiens (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-5,0	1 pipette EVICTO 30 mg pour chiens de 2,6 à 5 kg	30	120	0,25
5,1-10,0	1 pipette EVICTO 60 mg pour chiens de 5,1 à 10 kg	60	120	0,5
10,1-20,0	1 pipette EVICTO 120 mg pour chiens de 10,1 à 20 kg	120	120	1,0
20,1-40,0	1 pipette EVICTO 240 mg pour chiens de 20,1 à 40 kg	240	120	2,0
40,1-60,0	1 pipette EVICTO 360 mg pour chiens de 40,1 à 60 kg	360	120	3,0
> 60	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60/120	Association appropriée de pipettes

Traitement et prévention des infestations par les puces (chats et chiens).

Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont tuées. La reproduction des puces est stoppée et le cycle de vie des puces est donc interrompu ; cela peut contribuer à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives.

En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir les infestations par les puces des chiots et des chatons de la portée jusqu'à 7 semaines d'âge. Intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP), le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

Prévention de la dirofilariose (chats et chiens)

Le médicament vétérinaire peut être administré toute l'année ou, au minimum, dans le mois suivant la première exposition de l'animal aux moustiques puis tous les mois, jusqu'à la fin de la saison des moustiques. La dernière administration doit avoir lieu dans le mois suivant la dernière exposition aux moustiques.

En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire et le retour à un rythme mensuel d'administration minimiseront les risques de développement des formes adultes de *Dirofilaria immitis*.

Dans le cadre d'un programme de prévention de cette maladie, lorsqu'on remplace un autre médicament anti-dirofilariose par ce médicament, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la dernière dose du traitement précédent.

Traitement des ascaridioses (chats et chiens)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de l'infestation par les poux broyeur (chats et chiens).

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chats)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chiens)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire. Il est recommandé de retirer doucement les débris du conduit auditif externe avant chaque administration.

Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée car une seconde application peut être nécessaire chez certains animaux.

Traitement des ankylostomoses (chats)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

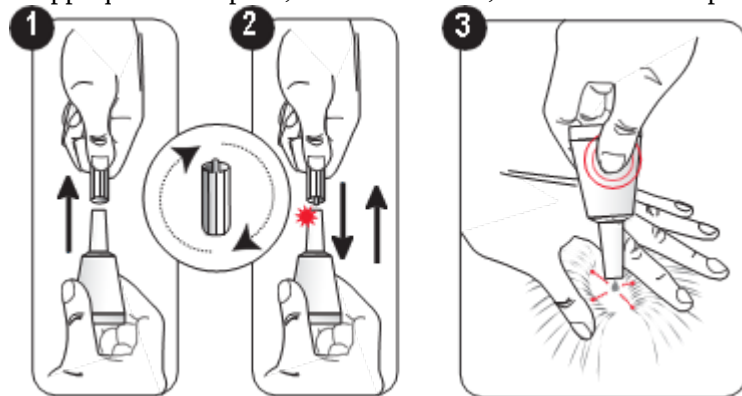
Traitement de la gale sarcoptique (chiens)

Pour l'élimination complète des parasites, le médicament vétérinaire doit être administré 2 fois à un mois d'intervalle.

Mode et voie d'administration

Utilisation spot on.

A appliquer sur la peau, à la base du cou, en avant des omoplates.



Mode d'utilisation :

Retirer la pipette du produit de sa plaquette de protection.

1 - En tenant la pipette bien droite, enlever le capuchon

2 – Retourner le capuchon et placer l'autre extrémité sur l'embout de l'applicateur. Pousser le capuchon vers le bas pour perforer son opercule de protection.

Retirer le capuchon avant l'application du traitement.

3 - Ecarter les poils de l'animal afin de libérer une petite zone de peau nue à la base du cou, en avant des omoplates. Placer le bout de la pipette directement sur la zone de peau ainsi mise à nu, sans effectuer de massage. Presser alors fermement la pipette pour la vider totalement de son contenu, en un seul point. Eviter le contact entre le produit et vos doigts.

4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée de sélamectine.

La sélamectine a été administrée à 3 fois la dose recommandée à des chiens et chats parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables,

La sélamectine a aussi été administrée à 3 fois la dose recommandée, chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gestantes ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

4.11 Temps d'attente

Sans objet.

5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Groupe pharmacothérapeutique : produits antiparasitaires, insecticides et répulsifs, lactones macrocycliques.

Code ATC-vet : QP54AA05.

5.1 Propriétés pharmacodynamiques

La sélamectine est un composé semi-synthétique de la classe des avermectines. La sélamectine paralyse et/ou tue un large éventail de parasites invertébrés en modifiant la perméabilité des membranes cellulaires aux ions chlorures, ce qui perturbe la neurotransmission. Par conséquent, l'activité électrique des cellules nerveuses des nématodes et celle des cellules musculaires des arthropodes sont inhibées conduisant à leur paralysie ou mort.

La sélamectine a une activité adulticide, ovide et larvicide contre les puces. Elle interrompt donc efficacement le cycle de vie de la puce en tuant les adultes (sur l'animal), en empêchant l'incubation des œufs (sur l'animal et dans son environnement) et en tuant les larves (seulement dans l'environnement).

Les débris issus des animaux traités par la sélamectine tuent les œufs et les larves de puces qui n'ont pas été préalablement exposés à la sélamectine et peuvent donc contribuer à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

L'activité larvicide de la sélamectine sur les filaires cardiaques a aussi été démontrée.

5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration cutanée, la sélamectine est absorbée par la peau et atteint sa concentration plasmatique maximale en environ 1 jour chez le chat et 3 jours chez le chien.

Après absorption cutanée, la sélamectine se distribue de façon systémique et s'élimine lentement du plasma comme le démontre l'existence chez le chat et le chien de concentrations plasmatiques détectables 30 jours après l'administration cutanée d'une dose unique de 6 mg/kg. La persistance prolongée de la sélamectine dans le plasma et sa lente élimination se traduisent par des demi-vies d'élimination terminales de 8 et 11 jours respectivement chez le chat et le chien. La persistance systémique de la sélamectine dans le plasma et sa faible transformation métabolique permettent d'avoir des concentrations efficaces durant l'intervalle de temps requis entre deux administrations (30 jours).

6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

6.1 Liste des excipients

Butylhydroxytoluène

Ether de dipropylèneglycol et de méthyl

Alcool isopropylique

6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

6.4 Précautions particulières de conservation

Pas de précautions particulières de conservation. Conserver le sachet fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Le produit est disponible en boîtes de 1, 4 et 24 pipettes (toutes les tailles de pipettes).

Le médicament vétérinaire est contenu dans des pipettes à dose unique en polypropylène dans un sachet d'emballage en aluminium.

1 pipette EVICTO 15 mg pour chats et chiens contient 0,25 ml de 60 mg/ml de solution.

1 pipette EVICTO 30 mg pour chiens contient 0,25 ml de 120 mg/ml de solution.

1 pipette EVICTO 45 mg pour chats contient 0,75 ml de 60 mg/ml de solution.
1 pipette EVICTO 60 mg pour chats contient 1 ml de 60 mg/ml de solution.
1 pipette EVICTO 60 mg pour chiens contient 0,5 ml de 120 mg/ml de solution.
1 pipette EVICTO 120 mg pour chiens contient 1 ml de 120 mg/ml de solution.
1 pipette EVICTO 240 mg pour chiens contient 2,0 ml de 120 mg/ml de solution.
1 pipette EVICTO 360 mg pour chiens contient 3,0 ml de 120 mg/ml de solution.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous les médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments vétérinaires doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le produit ne doit pas être jeté dans les cours d'eau car il peut être dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Les récipients et restants de produit doivent donc être éliminés via la collecte des ordures ménagères afin de ne pas polluer les cours d'eau.

7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC
1^{ère} Avenue – 2065m - LID
06516 Carros
France

8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/1/19/242/001-024

9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Date de première autorisation : 19/07/2019

10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments <http://www.ema.europa.eu/>.

INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION

Sans objet.

ANNEXE II

- A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS**
- B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION**
- C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR)**
- D. AUTRES CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

A. FABRICANT RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS

Nom et adresse du(es) fabricant(s) responsable(s) de la libération des lots

VIRBAC
1ère avenue – 2065m – LID
06516 Carros
France

B. CONDITIONS OU RESTRICTIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE ET L'UTILISATION

Médicament vétérinaire soumis à prescription.

C. MENTION DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS

Sans objet.

D. AUTRES CONDITIONS ET OBLIGATIONS DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Obligations en matière de pharmacovigilance :

Les rapports périodiques actualisés relatifs à la sécurité (PSUR) doivent être synchronisés et soumis à la même fréquence que ceux du produit d'origine.

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

<MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

Boîte 15 mg, (1,4 et 24 pipettes)

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 15 mg solution pour spot-on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
sélamectine

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Sélamectine 15 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour spot-on

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 pipette
4 pipettes
24 pipettes

x 0,25 ml

5. ESPÈCES CIBLES

Chats et chiens

6. INDICATION(S)

7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Utilisation en spot-on
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois, année}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC
1^{ère} Avenue – 2065m - LID
06516 Carros
FRANCE

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/001
EU/2/19/242/002
EU/2/19/242/003

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTERIEUR

Boîtes 30 mg, 60 mg, 120 mg, 240 mg, 360 mg (1, 4 et 24 pipettes)

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
EVICTO 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
EVICTO 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
EVICTO 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg
sélamectine

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Sélamectine 30 mg
Sélamectine 60 mg
Sélamectine 120 mg
Sélamectine 240 mg
Sélamectine 360 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour spot on

4. TAILLE EMBALLAGE

1 pipette
4 pipettes
24 pipettes

x 0,25 ml
x 0,5 ml
x 1,0 ml
x 2,0 ml
x 3,0 ml

5. ESPECE CIBLE

Chiens

6. INDICATIONS**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Utilisation en spot-on.
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois, année}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC
1^{ère} Avenue – 2065m - LID
06516 Carros
FRANCE

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/010

EU/2/19/242/011

EU/2/19/242/012

EU/2/19/242/013

EU/2/19/242/014
EU/2/19/242/015

EU/2/19/242/016
EU/2/19/242/017
EU/2/19/242/018

EU/2/19/242/019
EU/2/19/242/020
EU/2/19/242/021

EU/2/19/242/022
EU/2/19/242/023
EU/2/19/242/024

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTERIEUR

Boîtes 45 mg, 60 mg, (1, 4 et 24 pipettes)

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
Sélamectine

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Sélamectine 45 mg
Sélamectine 60 mg

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour spot on

4. TAILLE EMBALLAGE

1 pipette
4 pipettes
24 pipettes

x 0,75 ml
x 1,0 ml

5. ESPECE CIBLE

Chats

6. INDICATIONS**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Utilisation en spot-on.
Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE**9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**

Lire la notice avant utilisation.

10. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois, année}

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Elimination : lire la notice

13. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE» ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire. A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VIRBAC
1^{ère} Avenue – 2065m - LID
06516 Carros
FRANCE

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/19/242/004
EU/2/19/242/005
EU/2/19/242/006

EU/2/19/242/007
EU/2/19/242/008
EU/2/19/242/009

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PLAQUETTES
THERMOFORMEES OU FILM THERMOSOUE**

Sachets 15 mg, 30 mg, 45 mg, 60 mg, 120 mg, 240 mg, 360 mg

1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

EVICTO 15 mg solution pour spot on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
EVICTO 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
EVITCO 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
EVITCO 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
EVICTO 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
EVICTO 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
EVICTO 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
EVICTO 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg



sélamectine

2. QUANTITÉ DE(S) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

Sélamectine 15 mg
Sélamectine 30 mg
Sélamectine 45 mg
Sélamectine 60 mg
Sélamectine 120 mg
Sélamectine 240 mg
Sélamectine 360 mg

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Solution pour spot-on

5. TEMPS D'ATTENTE

6. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

7. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mois, année}

8. LA MENTION «À USAGE VÉTÉRINAIRE»
--

À usage vétérinaire.

B. NOTICE

NOTICE
EVICTO solution pour spot on

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots :
VIRBAC
1ère avenue – 2065m – LID
06516 Carros
France

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Evicto 15 mg solution pour spot on pour chats et chiens $\leq 2,5$ kg
Evicto 30 mg solution pour spot on pour chiens de 2,6 à 5,0 kg
Evicto 45 mg solution pour spot on pour chats de 2,6 à 7,5 kg
Evicto 60 mg solution pour spot on pour chats de 7,6 à 10,0 kg
Evicto 60 mg solution pour spot on pour chiens de 5,1 à 10,0 kg
Evicto 120 mg solution pour spot on pour chiens de 10,1 à 20,0 kg
Evicto 240 mg solution pour spot on pour chiens de 20,1 à 40,0 kg
Evicto 360 mg solution pour spot on pour chiens de 40,1 à 60,0 kg

sélamectine

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Chaque dose unitaire (pipette) délivre les quantités suivantes :

Evicto 15 mg pour chats et chiens	60 mg/ml de solution	Sélamectine	15 mg
Evicto 30 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	30 mg
Evicto 45 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	45 mg
Evicto 60 mg pour chats	60 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
Evicto 60 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	60 mg
Evicto 120 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	120 mg
Evicto 240 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	240 mg
Evicto 360 mg pour chiens	120 mg/ml de solution	Sélamectine	360 mg

Excipients:

Butylhydroxytoluène 0,8 mg/ml

Solution incolore à jaune.

4. INDICATION(S)

Chez les chats et les chiens :

- **Traitement et prévention des infestations par les puces** dues à *Ctenocephalides* spp. pendant 1 mois après l'administration d'une dose unique du médicament vétérinaire. Ceci résulte de l'activité adulticide, larvicide et ovicide du médicament. Le produit possède une activité ovicide pendant les 3 semaines suivant son administration.
En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge

de 7 semaines.

Le médicament vétérinaire peut être intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP) et grâce à son activité ovicide et larvicide peut aider à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

- **Prévention de la dirofilariose** due à *Dirofilaria immitis* par administration mensuelle du médicament.
Le produit peut être administré, sans danger, à des animaux infestés par des filaires cardiaques adultes ; cependant, il est recommandé, conformément aux bonnes pratiques vétérinaires, que tous les animaux âgés d'au moins 6 mois vivant dans des zones géographiques où un vecteur existe soient examinés afin de détecter une éventuelle infestation par des filaires adultes, avant d'instaurer le traitement avec le produit. Il est également recommandé de vérifier régulièrement que les chiens ne soient pas porteurs de filaires cardiaques adultes, dans le cadre d'une stratégie complète de prévention contre la dirofilariose, même lorsque le produit est appliqué mensuellement.
Ce médicament n'a pas d'activité antiparasitaire vis-à-vis des formes adultes de *D. immitis*.
- **Traitement de la gale des oreilles** (*Otodectes cynotis*).

Chez les chats :

- traitement des infestations par les poux broyeur (*Felicola subrostratus*).
- traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara cati*).
- traitement des ankylostomes intestinaux adultes (*Ancylostoma tubaeforme*).

Chez les chiens :

- traitement des infestations par les poux broyeur (*Trichodectes canis*).
- traitement de la gale sarcoptique (*Sarcoptes scabiei*).
- traitement des ascaridioses intestinales dues aux formes adultes des ascaris (*Toxocara canis*).

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas administrer à des animaux de moins de 6 semaines d'âge.

Ne pas utiliser chez des chats atteints de maladies concomitantes, ou affaiblis et d'un poids insuffisant (pour leur taille et leur âge). Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Une alopecie transitoire légère au site d'application a été rarement rapportée après l'utilisation du médicament vétérinaire chez le chat.

Une irritation locale et transitoire peut aussi être rarement observée. Bien que cette perte de poils et cette irritation régressent le plus souvent spontanément, elles pourront faire l'objet, dans certaines circonstances, d'un traitement symptomatique.

Une formation locale d'une touffe de poils agglutinés et/ou l'apparition d'une petite quantité de poudre blanche ont été rarement rapportées.

Ce phénomène est normal et disparaîtra généralement dans les 24 heures suivant l'administration du médicament. Il n'affecte ni l'efficacité ni l'innocuité du médicament.

Si un léchage important se produit, une courte période d'hypersalivation peut être observée chez les chats en de rares occasions.

Comme avec d'autres lactones macrocycliques, des signes neurologiques réversibles, dont des convulsions, ont été très rarement observés après utilisation du médicament vétérinaire chez le chien et le chat.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chats et/ou chiens

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Utilisation en spot-on.

Le produit doit être administré en une application unique délivrant au minimum 6 mg de sélamectine/kg. Lorsque l'animal présente plusieurs infestations parasitaires pouvant être traitées par le médicament vétérinaire, une seule application à la dose recommandée de 6 mg/kg doit être administrée.

L'intervalle de temps entre deux administrations du médicament, pour chaque indication concernée, est indiqué ci-dessous. Traiter selon les deux tableaux ci-dessous :

Chats (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette Evicto 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-7,5	1 pipette Evicto 45 mg pour chats de 2,6 à 7,5 kg	45	60	0,75
7,6-10,0	1 pipette Evicto 60 mg pour chats de 7,6 à 10 kg	60	60	1,0
> 10	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60	Association appropriée de pipettes

Chiens (kg)	Produit	Sélamectine délivrée (mg)	Concentration (mg/ml)	Volume à administrer (taille nominale des pipettes, ml)
≤ 2,5	1 pipette Evicto 15 mg pour chats et chiens de 2,5 kg	15	60	0,25
2,6-5,0	1 pipette Evicto 30 mg pour chiens de 2,6 à 5 kg	30	120	0,25

5,1-10,0	1 pipette Evicto 60 mg pour chiens de 5,1 à 10 kg	60	120	0,5
10,1-20,0	1 pipette Evicto 120 mg pour chiens de 10,1 à 20 kg	120	120	1,0
20,1-40,0	1 pipette Evicto 240 mg pour chiens de 20,1 à 40 kg	240	120	2,0
40,1-60,0	1 pipette Evicto 360 mg pour chiens de 40,1 à 60 kg	360	120	3,0
> 60	Association appropriée de pipettes	Association appropriée de pipettes	60/120	Association appropriée de pipettes

Traitement et prévention de l'infestation par les puces (chats et chiens).

Animal de plus de 6 semaines :

Après administration du médicament vétérinaire, les puces adultes présentes sur l'animal sont tuées, les œufs pondus ne sont plus viables et les larves (présentes seulement dans l'environnement) sont tuées. La reproduction des puces est stoppée et le cycle de vie des puces est donc interrompu ; cela contribue à contrôler les infestations existantes dans l'environnement de l'animal.

Pour la prévention des infestations par les puces, le médicament vétérinaire doit être administré tous les mois pendant la saison des puces, en commençant un mois avant que les puces ne deviennent actives.

En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel de la femelle gestante et allaitante aide à prévenir les infestations par les puces des chiots et des chatons de la portée jusqu'à 7 semaines d'âge.

Intégré dans un programme thérapeutique contre la dermatite allergique aux piqûres de puces (DAPP), le médicament vétérinaire doit être administré selon un rythme mensuel.

Traitement des animaux en gestation et en lactation pour prévenir des infestations de puces chez les chiots et les chatons:

En réduisant la quantité de puces, le traitement mensuel des femelles gestantes et allaitantes aide à prévenir l'infestation des chiots et des chatons de la portée par les puces jusqu'à l'âge de sept semaines.

Prévention de la dirofilariose (chats et chiens)

Le médicament vétérinaire peut être administré toute l'année ou, au minimum, dans le mois suivant la première exposition de l'animal aux moustiques puis tous les mois, jusqu'à la fin de la saison des moustiques. La dernière administration doit avoir lieu dans le mois suivant la dernière exposition aux moustiques.

En cas d'oubli d'un des traitements mensuels, et si l'intervalle d'un mois entre deux applications se trouve alors dépassé, l'administration immédiate du médicament vétérinaire et le retour à un rythme mensuel d'administration minimiseront les risques de développement des formes adultes de filaires cardiaques.

Dans le cadre d'un programme de prévention de cette maladie, lorsqu'on remplace un autre médicament anti-dirofilariose par ce médicament, la première dose de ce médicament vétérinaire doit être administrée dans le mois suivant la fin du traitement précédent.

Traitement des ascaridioses (chats et chiens)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de l'infestation par les poux broyeurs (chats et chiens).

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chats)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale des oreilles (chiens)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire. Il est recommandé de retirer doucement les débris du conduit auditif externe avant chaque administration.

Une visite de contrôle chez le vétérinaire 30 jours après l'application est conseillée car une seconde application peut être nécessaire chez certains chiens.

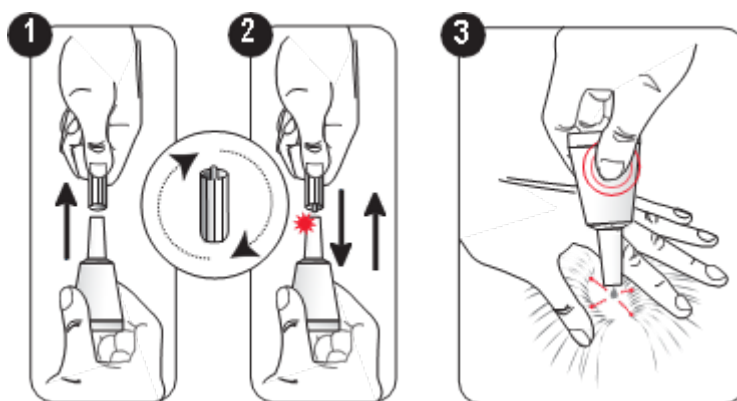
Traitement des ankylostomoses (chats)

Le traitement consiste en une administration unique du médicament vétérinaire.

Traitement de la gale sarcoptique (chiens)

Pour l'élimination complète des parasites, une dose unique du médicament vétérinaire doit être administrée deux fois, à 1 mois d'intervalle.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE



Retirer la pipette d'EVICTO de sa plaquette de protection.

1 - En tenant la pipette bien droite, enlever le capuchon

Retourner le capuchon et placer l'autre extrémité sur l'embout de l'applicateur. Pousser le capuchon vers le bas pour perforer l'opercule de protection de l'applicateur.

2 - Retirer le capuchon avant l'application du traitement.

3 - Ecarter les poils de l'animal afin de libérer une petite zone de peau nue à la base du cou, en avant des omoplates.

Placer le bout de la pipette directement sur la zone de peau ainsi mise à nu, sans effectuer de massage.

Presser alors fermement la pipette pour la vider totalement de son contenu, en un seul point d'application. Eviter le contact entre le produit et les doigts.

10. TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Pas de précautions particulières de conservation.

Conserver le sachet fermé dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la pipette, le sachet et l'étui après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce

Les animaux peuvent être baignés 2 heures après le traitement sans perte d'efficacité.

Ne pas appliquer lorsque le pelage de l'animal est humide. Cependant un shampooining ou une baignade de l'animal 2 heures ou plus après le traitement ne réduira pas l'efficacité du produit.

Dans le traitement de la gale des oreilles, ne pas administrer directement dans le conduit auditif.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal

Le médicament doit être appliqué seulement sur la peau. Il ne doit pas être administré par voie orale ou parentérale.

Garder les animaux traités éloignés du feu et autres sources de combustion pendant au moins 30 minutes ou jusqu'à ce que le poil soit sec.

Il est important de respecter la dose prescrite afin de minimiser la quantité de produit que pourrait absorber l'animal par léchage. En cas de léchage important, une courte période d'hypersalivation peut rarement être observée chez le chat.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Ce produit est hautement inflammable : conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes ou de toute autre source de combustion.

Ne pas fumer, manger ou boire durant la manipulation du produit. Ce produit est irritant pour la peau et les yeux. Bien se laver les mains après usage. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone atteinte à l'eau et au savon. En cas d'exposition accidentelle des yeux, les rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin en lui montrant la notice ou l'étiquette du produit.

Éviter tout contact direct avec les animaux traités jusqu'à ce que le site d'application soit sec. Le jour du traitement, les enfants ne doivent pas toucher les animaux traités et les animaux ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs propriétaires, particulièrement les enfants. Les pipettes usagées doivent être éliminées immédiatement et ne pas être laissées à la vue ou à la portée des enfants. Les personnes ayant une peau sensible ou présentant une allergie connue à ce type de médicament vétérinaire doivent manipuler le produit avec précaution.

Autres précautions

Empêcher les animaux traités de se baigner dans les cours d'eau dans les 2 heures au moins suivant l'administration du médicament.

Utilisation en cas de gestation et lactation

Le produit peut être utilisé chez les chattes et les chiennes gestantes ou allaitantes.

Fertilité

Le produit peut être utilisé chez les chats et les chiens reproducteurs.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Aucune connue.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été observé après l'administration de 10 fois la dose recommandée de sélamectine.

La sélamectine a été administrée à 3 fois la dose recommandée à des chiens et chats parasités par des filaires cardiaques adultes, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

La sélamectine a aussi été administrée à 3 fois la dose recommandée, chez des mâles et des femelles reproducteurs, dont des femelles gestantes ou allaitant leurs portées, et à 5 fois la dose recommandée à des colleys sensibles à l'ivermectine, sans qu'apparaissent d'effets indésirables.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Tous les médicaments vétérinaires non utilisés ou dérivés de ces médicaments vétérinaires doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

Le produit ne doit pas être jeté dans les cours d'eau car il peut être dangereux pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Les récipients et restants de produit doivent donc être éliminés via la collecte des ordures ménagères afin de ne pas polluer les cours d'eau.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles sur le site web de l'Agence européenne des médicaments (<http://www.ema.europa.eu/>).

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour toute information sur ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

Présentations du produit :

Boîte de 1, 4 ou 24 pipettes (pour chaque taille de pipettes)

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

België/Belgique/Belgien

VIRBAC BELGIUM NV

Esperantolaan 4

BE-3001 Leuven

Tél/Tel : +32-(0)16 387 260

Tel: 32 (0) 10 47 06 35

Република България

VIRBAC S.A.

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Франция

Тел: 33 (0) 4 92 08 73 00

Česká republika

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Francie

Lietuva

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Prancūzija

Tel: +33-(0)4 92 08 73 00

T

Luxembourg/Luxemburg

VIRBAC BELGIUM NV

Esperantolaan 4

BE-3001 Leuven

Belgique / Belgien

Tél/Tel: +32-(0)16 387 260

Magyarország

VIRBAC HUNGARY KFT

Szent István krt.11.II/21.

HU-1055 Budapest

Tel: +36703387177

Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Danmark

VIRBAC Danmark A/S
Profilvej 1
DK-6000 Kolding
Tlf: +45 75521244
T

Deutschland

VIRBAC Tierarzneimittel GmbH
Rögen 20
DE-23843 Bad Oldesloe
Tel: 49 (4531) 805 111

Eesti

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Prantsusmaa
Tel: +33-(0)4 92 08 73 00
E-mail:

Ελλάδα

VIRBAC HELLAS A.E.
13^ο χλμ Ε.Ο. Αθηνών - Λαμίας
EL-14452, Μεταμόρφωση
ηλ:Tel: +30 210 6219520
E-mail: info@virbac.gr

España

VIRBAC ESPAÑA, S.A.
Angel Guimerá 179-181
ES-08950 - Esplugues de Llobregat
(Barcelona)
Tel: + 34 (0) 93 470 79 40

France

VIRBAC
13^{ème} rue LID
FR-06517 Carros
Tél : +33-(0)805 05 55 55

Hrvatska

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Francuska
Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Ireland

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
France
Tel: + 33 (0) 4 92 08 73 00

Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Malta

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Franza
Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Nederland

VIRBAC NEDERLAND BV
Hermesweg 15
NL-3771 ND-Barneveld
Tel: 31 (0) 342 427 127

Norge

VIRBAC Danmark A/S
Profilvej 1
DK-6000 Kolding
Tel: + 45 75521244
Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Österreich

VIRBAC Österreich GmbH
Hildebrandgasse 27
A-1180 Wien
Tel: 43 (0) 1 21 834 260

Polska

VIRBAC Sp. o.o.
ul. Puławska 314
PL 02-819 Warszawa
Tel.: + 48 22 855 40 46

Portugal

VIRBAC DE Portugal LABORATÓRIOS LDA
R.do Centro Empresarial
Ed13-Piso 1- Esc.3
Quinta da Beloura
PT-2710-693 Sintra
Tel: 00 351 219 245 020

România

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Franța
Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Slovenija

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065 m LID
FR-06516 Carros
Francija
Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Ísland

VIRBAC S.A.

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Frakkland

Simi: 33 (0) 4 92 08 73 00

Italia

VIRBAC SRL

Via Ettore Bugatti, 15

IT-20142 Milano

Tel: +39 02 40 92 47 1

Κύπρος

VIRBAC HELLAS A.E.

13^ο χλμ Ε.Ο. Αθηνών - Λαμίας

EL-14452, Μεταμόρφωση

Τηλ.: +30 2106219520

Tel: +357 24813333

Latvija

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Francjia

el: +33-(0)4 92 08 73 00E-mail:

Slovenská republika

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Francúzsko

Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Suomi/Finland

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065 m LID

FR-06516 Carros

Puh/Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

Sverige

VIRBAC Danmark A/S Filial Sverige

c/o Incognito AB

Box 1027

SE-171 21 Solna

Tel: +45 75521244

Tel: 33 (0) 4 92 08 73 00

United Kingdom (Northern Ireland)

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065m LID

FR-06516 Carros

France

el: + 33-(0)4 92 08 73 00Tel: 44 (0) 1359 243243